

Camca Assurance

Rapport narratif Solvabilité 2 : SFCR 2018
sur l'arrêté du 31 décembre 2017

Personne à contacter pour d'éventuels compléments d'information :

Nom :	Martial de Calbiac
Fonction :	Directeur
Tel :	40 20 99 - 1
E-mail :	martial.decalbiac@camca.lu

Sommaire

A.	ACTIVITE ET RESULTATS	3
A.1.	ACTIVITE ET ENVIRONNEMENT	3
A.2.	RESULTATS DE SOUSCRIPTION	4
A.3.	RESULTATS DES INVESTISSEMENTS	4
A.4.	RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES	4
A.5.	AUTRES INFORMATIONS	4
B.	SYSTEME DE GOUVERNANCE	4
B.1.	INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE	4
B.2.	EXIGENCE DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE	7
B.3.	SYSTEME DE GESTION DES RISQUES DONT L'ORSA	8
B.4.	SYSTEME DE CONTROLE INTERNE	10
B.5.	FONCTION AUDIT INTERNE	11
B.6.	FONCTION ACTUARIELLE	11
B.7.	SOUS-TRAITANCE	12
B.8.	AUTRES INFORMATIONS	12
C.	PROFIL DE RISQUE	12
C.1.	RISQUE DE SOUSCRIPTION	12
C.2.	RISQUE DE MARCHE	13
C.3.	RISQUE DE CREDIT	13
C.4.	RISQUE DE LIQUIDITE	13
C.5.	RISQUE OPERATIONNEL	13
C.6.	AUTRES RISQUES IMPORTANTS	13
C.7.	AUTRES INFORMATIONS	14
D.	VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	14
D.1.	ACTIFS	14
D.2.	PROVISIONS TECHNIQUES	15
D.3.	AUTRES PASSIFS	16
D.4.	METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES	16
D.5.	AUTRES INFORMATIONS	17
E.	GESTION DU CAPITAL	17
E.1.	FONDS PROPRES	17
E.2.	CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS	17
E.3.	UTILISATION DU SOUS-MODULE "RISQUE SUR ACTIONS" FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS	17
E.4.	DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE	18
E.5.	AUTRES INFORMATIONS	18
E.1.	AUTRES INFORMATIONS	19

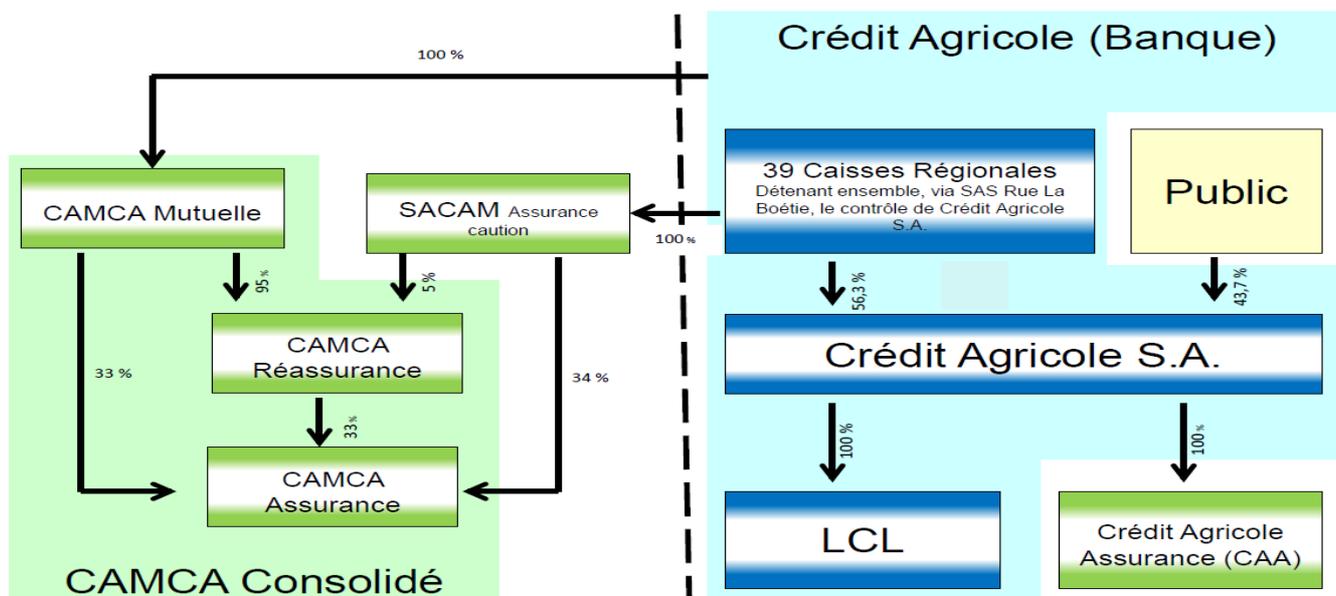
A. Activité et résultats

A.1. Activité et environnement

La Compagnie fait partie d'un groupe (dénommé ci-après "le Groupe") défini par les entités suivantes :

- **La mutuelle CAMCA** assure les risques opérationnels propres aux Caisses régionales et aux filiales du Groupe Crédit Agricole ainsi que les comptes et moyens de paiement des clients des Caisses régionales, de LCL et de BforBank.
- **Camca Assurance**, compagnie d'assurance non-vie,
- **Camca Réassurance**, compagnie de réassurance créée en 1992, constitue un outil de gestion des risques au service de CAMCA et de CAMCA Assurance,
- **CAMCA Courtage**, société de courtage créée en 2000, complète le champ d'intervention des sociétés précitées tant dans les domaines de l'assurance que de la réassurance. À ce titre, elle conçoit des solutions assurantielles sur mesure pour le compte d'entreprises et de groupements, aussi bien pour certaines filiales du Groupe que pour des entités totalement indépendantes de ce dernier
- La compagnie d'assurance vie CAMCA Vie fournit des garanties de prévoyance pour les collaborateurs de Caisse régionale (liquidation de la société en 2016).

Ceci peut être résumé par ce schéma résumant l'organisation du Groupe :



A.2. Résultats de souscription

Au 31 décembre 2017, Le résultat avant impôts de CAMCA Assurance s'établit à 20.916 M€ en hausse de 7% par rapport à l'exercice précédent (19 487 M€).

A.3. Résultats des investissements

Depuis 2015, la politique financière commune à toutes les structures du Groupe se décline individuellement dans chacune des sociétés après validation des Conseils d'Administration. La gestion des placements de la compagnie est confiée à Amundi (CACEIS Bank Luxembourg demeure le banquier dépositaire de la Compagnie) conformément aux décisions arrêtées lors des précédents Conseils d'Administration. Il incombe aux gestionnaires, en liaison avec le Comité financier, de procéder aux investissements adéquats.

Au 31 décembre 2017, la répartition des placements et liquidités est en hausse de 15.9% pour un montant de 1,862 milliard (valeur de marché). Les plus-values latentes sont de 94 M€ (-12% par rapport à fin 2015). La performance est de 2.18% sur la gestion obligataire (2.56% en 2016).

A.4. Résultats des autres activités

Non concerné.

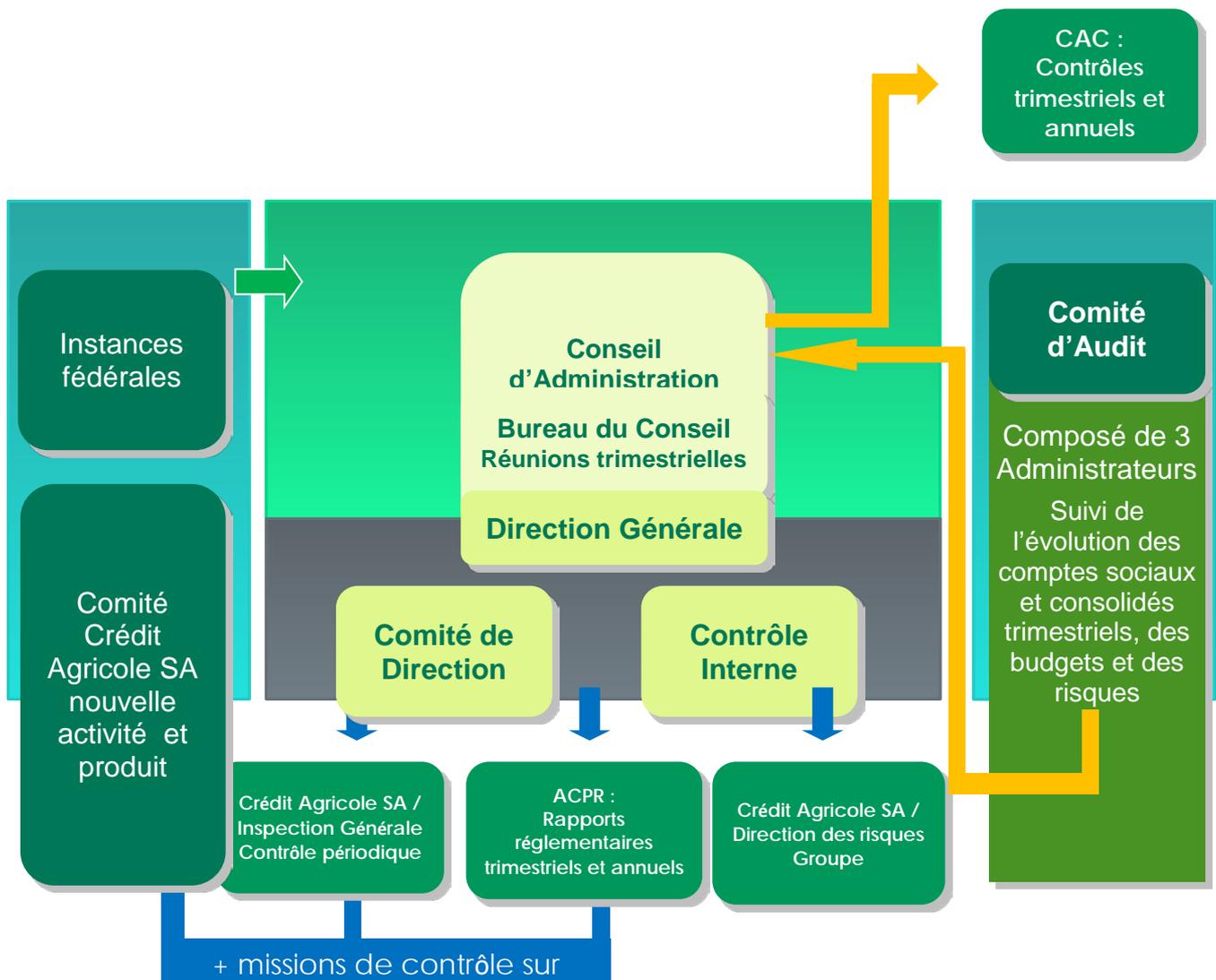
A.5. Autres informations

Nous n'avons pas d'autre information importante à ajouter.

B. Système de gouvernance

B.1. Informations générales sur le système de gouvernance

Le système de gouvernance du Groupe CAMCA dans lequel s'insère CAMCA Assurance peut se résumer par le graphique suivant :



Gouvernance Camca Assurance – 31/12/2016

Organisation générale du système de gouvernance

Le système de gouvernance de la Compagnie intègre plusieurs acteurs différents :

- les Administrateurs : ils représentent les actionnaires et valident les objectifs stratégiques en termes de risques et de rentabilité,
- la Direction déléguée (Direction effective) : elle définit les politiques de risques pour atteindre les objectifs stratégiques validés par le Conseil d'Administration.

Ce système de gouvernance est organisé en trois niveaux.

Niveau 3 : organes d'Administration

Le Conseil d'Administration est chargé de superviser la gestion des risques, les rôles et responsabilités qui en découlent au sein de la Compagnie.

▪ **Composition du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration de la Compagnie se compose de membres occupant pour la plupart des fonctions de Président ou Directeur Général au sein des Caisses régionales du Crédit Agricole. Les Administrateurs sont choisis parmi les membres du Conseil d'Administration de la Maison Mère.

▪ **Rôle et fonctionnement général du Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration de la Compagnie est régulièrement informé de la marche de la société, de sa situation financière et du niveau de maîtrise de ses risques. Il valide, chaque année, les politiques risques que doivent suivre les sociétés pour l'exercice en cours. Il se réunit au moins 2 fois par an à Luxembourg. Le Directeur délégué est également invité une fois par an pour présenter un point des activités luxembourgeoises à l'issue d'un Conseil d'Administration de la Maison Mère (CAMCA Mutuelle) afin d'informer tous les Administrateurs sur les filiales et permettre ainsi à chacun de disposer d'une information homogène et partagée.

Niveau 2 : le Comité d'audit et des risques

Le Comité d'audit et des risques est institué au niveau de CAMCA Mutuelle, la Maison Mère. Il comprend au moins trois personnes désignées par le Conseil d'Administration parmi ses membres. Les membres du Comité d'audit et des risques sont indépendants et occupent des fonctions de Président ou Directeur Général au sein des Caisses régionales. Le Comité rend compte de ses travaux lors du Conseil d'Administration de la Compagnie. Il est chargé de la mise en œuvre opérationnelle des politiques risques validés par le Conseil d'Administration.

Niveau 1 : Comités métiers et opérationnels

▪ **Comité de direction**

Le Comité de direction est un Comité Groupe qui est constitué du Directeur Général de CAMCA Mutuelle, des membres de Direction de CAMCA Mutuelle, du Directeur de CAMCA Courtage, du Directeur de la Compagnie et du Responsable du contrôle interne. Il se réunit en moyenne deux fois par mois afin de suivre les performances et les résultats du Groupe et d'ajuster, si nécessaire, les politiques risques. Il joue un rôle de contrôle et s'assure du bon fonctionnement de l'ensemble du Groupe.

▪ **Comité de coordination des risques Groupe**

Ce Comité est un Comité transversal Groupe. C'est un lieu supplémentaire de partage sur des sujets risques et transversaux du groupe. Le Comité est constitué des membres du Comité de direction et de l'ensemble des fonctions clés excepté la fonction audit interne. Il peut être élargi à toute personne de l'entreprise en fonction des thèmes traités. Il se réunit trimestriellement à la suite du Comité de direction dont il est complémentaire.

▪ Comité financier

Le Comité financier est un Comité Groupe constitué du Directeur Général de CAMCA Mutuelle, du Directeur financier de CAMCA Mutuelle, du Directeur de la Compagnie et des représentants de gestionnaires du portefeuille d'AMUNDI. Ce Comité se réunit trois fois par an. Son but est de suivre la performance et le comportement du portefeuille investi et aussi d'évaluer, en fonction des conditions de marché, des opportunités d'investissement pour le trimestre à venir. Il appartient au Comité financier de définir l'horizon de gestion du portefeuille.

Informations générales sur les fonctions clés

L'attribution des fonctions clés est effectuée par le Conseil d'Administration sur proposition du Directeur de la Compagnie sur base des exigences de compétence et d'honorabilité détaillées dans la Section B.2.

L'organigramme des fonctions clés (au 31/12/2016) est le suivant :

Fonction clé	Poste	Exécutant opérationnel
Audit interne	Président du Comité d'audit et risques	Cabinet d'audit et Inspection Générale Groupe Crédit Agricole
Gestion des risques	Directeur la Compagnie	Directeur la Compagnie
Conformité	Responsable juridique et conformité	Responsable juridique et conformité
Actuariat	Actuaire de la Compagnie	Actuaire

Tout éventuel changement dans l'attribution des fonctions clés est notifié au Commissariat aux Assurances.

B.2. Exigence de compétence et d'honorabilité

Présentation du système prouvant la compétence et l'honorabilité

La politique "compétence et honorabilité" est commune à l'ensemble des sociétés du Groupe CAMCA et vise à s'assurer que les personnes qui "dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent d'autres fonctions" satisfont à tout moment aux exigences de compétences et d'honorabilité fixées par l'entreprise, et ce, conformément aux obligations définies à l'article 42 de la "Directive Solvabilité 2" et pour les structures luxembourgeoises, suivant les dispositions arrêtées par l'Autorité de Tutelle luxembourgeoise.

En interne, les acteurs concernés sont les Administrateurs, le Directeur délégué, et les personnes occupant les Fonctions Clés. En externe, ces exigences d'honorabilité et de compétence s'appliquent aux responsables et aux opérationnels employés par les sous-traitants pour accomplir les fonctions sous-traitées (audit interne et actuariat). Il convient de rappeler que les nominations du Dirigeant Agréé, des Fonctions

Clés et des Administrateurs, sont proposées par le Conseil d'Administration et validées par le régulateur luxembourgeois.

Conformité aux exigences d'honorabilité

L'appréciation de l'honorabilité des Administrateurs, des Dirigeants effectifs et des responsables des Fonctions Clés nécessite de réaliser une étude approfondie pour vérifier que les personnes concernées n'ont pas fait l'objet de condamnations, de sanctions judiciaires ou pénales pouvant remettre en cause leur honorabilité conformément à la législation applicable.

Conformité aux exigences de compétence

Le critère « compétence et expérience » s'apprécie individuellement pour les personnes qui assurent la direction effective de l'entreprise ou qui occupent des fonctions clés et collectivement pour les membres du Conseil d'Administration.

- **Appréciation individuelle**

Afin d'être en mesure d'agir conformément à leurs responsabilités, toutes les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise, ou qui occupent des fonctions clés, satisfont à une exigence de qualifications, connaissances et expériences professionnelles, propres à permettre une gestion saine et prudente de CAMCA Assurance.

- **Appréciation collective : les membres du Conseil d'administration**

Les membres du Conseil d'Administration disposent de la compétence nécessaire pour exercer les missions qui sont les leurs. La compétence de ces membres est collective.

Le Groupe CAMCA s'assure de l'existence au sein de son Conseil d'une diversité appropriée des profils (qualifications, connaissances et expériences), garantissant que la société est contrôlée de façon professionnelle.

B.3. Système de gestion des risques dont l'ORSA

Rôle de la gestion des risques

La responsabilité est exercée par le Directeur de la Compagnie. Le Responsable des risques de Camca Assurance participe à la définition des processus et dispositifs de mesure, surveillance et maîtrise des risques propres de Camca Assurance, dans le respect des normes et règles de fonctionnement groupe.

Définition de l'appétence aux risques

L'appétence au risque est fixée par le Conseil d'Administration une fois par an, elle s'exprime en taux de couverture du SCR. Le groupe s'est fixé pour objectif de ne pas descendre en dessous d'un niveau de couverture minimum du capital de solvabilité requis de 200 %, y compris en cas de choc financier, et d'événement technique grave. Au niveau de la compagnie, le niveau de couverture minimum du capital de solvabilité est celui défini par la réglementation soit 100%. Cette décision est validée par le Conseil d'Administration sur la base des simulations.

Suivi des risques et pilotage de l'activité

Le suivi des risques est réalisé tout au long de l'année par le Dirigeant. Des réunions sont organisées au niveau du groupe pour suivre et contrôler l'activité de manière plus globale.

ORSA

▪ Méthode

Le dispositif d'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) est organisé au niveau de Camca Assurance, et de façon consolidée, au niveau du Groupe. Il est placé sous la responsabilité de la fonction Risques, avec la contribution de la fonction actuarielle et de la finance et s'appuie sur le dispositif de gestion des risques existant (stratégie Risques notamment).

▪ Pilotage

La gouvernance du dispositif ORSA de Camca Assurance s'appuie sur l'ensemble du système de gouvernance mis en place au sein de la société.

▪ Mise en œuvre

La mise en œuvre de l'ORSA repose sur les travaux réalisés au sein des différents Comités :

- la définition des différentes hypothèses techniques pour l'élaboration du Plan,
- l'analyse des risques,
- la définition du scénario central et des scénarios adverses,
- les calculs actuariels,
- l'analyse des résultats.

L'ORSA est validé par le Conseil d'Administration.

B.4. Système de contrôle interne

Description du système de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Organisation générale du dispositif de contrôle interne

▪ Le rôle du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la Compagnie est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A cet effet, lui sont communiqués tous les éléments de contrôle interne pour le suivi des risques financiers, techniques et opérationnels. Il doit approuver les rapports de solvabilité et valide la politique financière proposée. Il est également informé de l'évolution des indicateurs de l'activité. Il est par ailleurs impliqué dans la démarche de mise en place du programme d'audit. Enfin, d'une façon générale, il délibère sur le bilan de l'activité de la Compagnie et sur la présentation de ses comptes.

▪ Le rôle du Comité d'audit

Le Comité d'audit est un acteur majeur du dispositif de contrôle interne. Il dispose d'un pouvoir d'investigation important, notamment pour le contrôle des risques encourus incluant la solvabilité, le suivi des engagements techniques, le programme de réassurance et la politique financière. Il contrôle notamment l'évolution des primes par branche d'activité, du ratio de sinistralité par branche et par produit, du rapport entre les frais de gestion et les primes. Par ailleurs, l'impact du projet Solvabilité 2 est également à l'ordre du jour du Comité d'audit. Enfin, il valide les missions d'audit annuel.

▪ Le rôle du Directeur délégué, Dirigeant agréé

Le Dirigeant est directement impliqué dans l'organisation du contrôle interne. Il travaille en collaboration avec le Conseil d'Administration de la Compagnie et le Comité d'audit. Il est destinataire de tous les rapports et tableaux de bord visant à s'assurer de la maîtrise des risques financiers, techniques et prudentiels mentionnés ci-dessus. Il supervise et pilote les évolutions du dispositif.

▪ Le responsable du contrôle interne groupe

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Compagnie, un "responsable du contrôle interne" est nommé. Ce dernier rapporte notamment au Comité d'audit et au Conseil d'Administration, conformément aux principes adoptés au sein du Groupe. Il veille à la concordance entre le dispositif de contrôle interne, d'une part, les évolutions de la réglementation et de l'activité d'autre part.

Dispositif de contrôle permanent

Le contrôle permanent est chargé de piloter et de faire évoluer le dispositif en place :

- il évalue le dispositif de contrôle permanent et de maîtrise des risques à partir des rapports de contrôles provenant des différents services et il fait procéder aux évolutions nécessaires,
- il procède à l'élaboration d'un plan de contrôle,
- il contribue à l'alimentation des rapports annuels sur le contrôle interne.

Le dispositif de contrôle interne comprend une cartographie de l'ensemble des processus constituant l'activité et est mis à jour à chaque changement significatif de l'organisation.

Dispositif du contrôle de conformité

Le périmètre de cette activité est identique à celui du contrôle interne.

B.5. Fonction Audit interne

Il n'existe pas d'audit interne au sein de la Compagnie. Le principe de fonctionnement est le suivant :

- le contrôle interne intervient sur la revue des contrôles de niveau 2 selon le niveau de risques supporté par l'activité et selon le dispositif de contrôle correspondant,
- les missions réalisées par l'inspection générale du Groupe Crédit Agricole ou tout externe (autorités de tutelle, cabinets externes, agence de notation, plan de réassurance, etc.).

Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, un dispositif permettra de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité et sera suivi en Comité d'audit en fonction de leur niveau de priorité suivi par le responsable du contrôle interne. La politique écrite d'audit interne a été formalisée au cours de l'année 2016.

B.6. Fonction actuarielle

Elle a pour mission :

- de donner un avis concernant les scénarios de stress choisis dans le cadre de l'ORSA et l'évaluation des impacts en termes de solvabilité concernant les risques techniques et les effets de la réassurance,
- de donner un avis sur les méthodes de projection des provisions techniques et du SCR dans le cadre des évaluations de l'ORSA,
- d'effectuer annuellement une revue du processus d'établissement des provisions et donne un avis sur le niveau d'incertitude des provisions et la conformité des méthodes appliquées,
- de vérifier le respect des critères de qualité des données fixés dans le cadre de la politique de

gestion des risques,

- de réaliser une revue de la documentation disponible concernant chaque arrêté trimestriel et annuel,
- de donner un avis sur la politique de souscription et sur la politique de réassurance,
- de rédiger chaque année un rapport actuariel à destination du Conseil d'Administration.

Son périmètre est celui de l'ensemble du groupe, en s'appuyant sur les fonctions clés et dispositifs de contrôle de chaque entité.

B.7. Sous-traitance

Une part des besoins informatiques est sous traitée à différents fournisseurs dans le respect des procédures du groupe.

B.8. Autres informations

Néant.

C. Profil de risque

La Compagnie est une société commerciale du périmètre du groupe Crédit Agricole. Son objectif est de dégager un profit suffisant pour permettre à l'entreprise de répondre aux besoins de leurs clients, et de faire face aux financements de la solvabilité pour ses engagements dans la durée. Dans ce contexte, le Conseil d'Administration souhaite notamment que la politique d'investissement de la Compagnie soit prudente, dans la mesure où la prise de position sur les risques financiers n'est pas son cœur de métier. Par ailleurs, concernant les risques techniques, la Compagnie a recours à un plan de réassurance.

C.1. Risque de souscription

Le profil de risque de la Compagnie est très spécifique en raison de la nature des garanties souscrites. Les risques majeurs identifiés sont les suivants :

1. Risque de sous provisionnement,
2. Risque de sous tarification,
3. Risque de nature catastrophique.

Concernant le risque d'assurance, les limites imposées par la Compagnie sont de pouvoir faire face à ses engagements (ratios de sinistralité en deçà de 100 %).

C.2. Risque de marché

La politique de placements est définie par le Conseil d'Administration sur proposition du Dirigeant Agréé. La gestion des placements est déléguée dans le cadre d'un mandat de gestion. Le Dirigeant Agréé s'assure du correct suivi opérationnel et de la qualité de la gestion déléguée, qui lui présente l'évolution du portefeuille, les performances et les perspectives du marché. De manière régulière, la Compagnie procède à des placements financiers : les capitaux investis qui sont représentatifs des provisions techniques ou qui proviennent d'excédents de fonds propres ou de trésorerie sont investis en produits de taux (obligations ou OPCVM monétaires) ou en fonds monétaires. Globalement, la gestion des placements évolue prudemment de manière à pouvoir faire face aux engagements.

C.3. Risque de crédit

Le risque de contrepartie n'apparaît pas comme un risque majeur. Le programme de réassurance ainsi que la politique de réassurance sont validés annuellement par le Conseil d'Administration. Les gérants disposent, pour l'évaluation de nos actifs, de plusieurs sources de notations : S&P, Fitch, Moody's, Am Best, etc. Par mesure de prudence, ils retiennent, dans l'évaluation des actifs, et des signatures la moins bonne notation fournie par les sociétés évoquées ci-dessus.

C.4. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est quasi inexistant dans la mesure où :

- un volant de liquidité minimum est imposé dans l'allocation,
- il serait possible de faire appel à l'avance de fonds par les réassureurs, pour la part réassurée,
- les choix de la politique d'investissement se portent sur des titres très liquides et facilement réalisables pour des montants significatifs.

C.5. Risque opérationnel

Ils ont été cartographiés et sont non significatifs.

C.6. Autres risques importants

Nous n'avons pas d'autre risque significatif.

C.7. Autres informations

Les autres risques financiers (immobilier, change) sont d'impacts plus limités ou nul, en raison de la politique d'investissement actuellement suivie.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

D.1. Actifs

Principe de valorisation

Les actifs détenus par Camca Assurance sont évalués, pour la plupart, sous Solvabilité 2, en valeur de marché. Un pourcentage assez infime des actifs est repris à la valeur Solvabilité 1. Un pourcentage encore plus faible des actifs est évalué à une valeur "mark to model". Le bilan prudentiel au 31 décembre 2016 de CAMCA Assurance (ci-après « Bilan Solvency 2 » ou « Bilan S2 ») a ainsi été établi conformément aux principes de valorisation énoncés aux articles 75 à 89 de la directive 2009/138/CE.

Les retraitements réalisés pour l'élaboration du bilan prudentiel concernent les postes suivants :

- Valorisation des placements en valeur de marché :
 - Rattachement des intérêts courus non échus aux titres en principal ;
 - Réévaluation des placements à la valeur de marché ;
- Evaluation des provisions techniques selon les règles S2 :
 - Evaluation des provisions techniques en « Best Estimate » (brute et cédée), en distinguant les Best Estimate de prime et les Best Estimate de provision ;
 - Elimination des provisions d'égalisation ;
 - Constitution d'une marge de risque ;
- Elimination des non valeurs (écarts d'acquisition, immobilisations incorporelles, frais d'acquisition reportés) ;
- Détermination des bases d'impôts différés (écarts entre évaluation Solvency 1 et Solvency 2) et calcul d'impôts différés par application du taux d'imposition en vigueur ;
- Reclassement des intérêts minoritaires S1 en Fonds propres, les Fonds propres du Bilan S2 incluant les intérêts minoritaires.

Aucun retraitement spécifique n'a été réalisé sur les écritures de bas de bilan, la vision comptable ayant été considérée comme la meilleure estimation économique des créances et des dettes (absence d'effet d'actualisation compte tenu de leur horizon à court terme).

D.2. Provisions techniques

Résultats

L'évaluation des provisions techniques sous Solvabilité 2 diffère en fonction des garanties considérées et de leurs proportions. Les méthodes utilisées dans le cadre de l'évaluation du passif sous Solvabilité 2 étant des méthodes déterministes, aucune incertitude ne sera fournie. D'autre part, la marge de risque est calculée selon la simplification n°3 proposée par EIOPA.

Garanties considérées :

- Caution des prêts à l'habitat ;
- Caution des professionnels ;
- Dommages aux biens, RC générale, Incendie (construction) ;

Principes comptables de valorisation des provisions :

Provisions pour primes non acquises

- **Construction**

Elles sont calculées au prorata du temps restant à courir entre le 31 décembre de l'exercice d'inventaire et la date présumée de fin de travaux estimée.

Provisions pour sinistres (non encore manifestés)

- **Construction**

En relation avec le risque Construction, la Société enregistre une provision pour risque non encore manifesté (PSNEM). Cette provision est calculée conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur sur le territoire français (articles R* 331-17 et A 331-21 du code des assurances), la totalité de la production de la branche construction émanant de ce territoire. La provision se calcule par rapport aux primes ou par rapport aux sinistres, le montant le plus élevé des deux résultats étant retenu.

- **Caution liée à des prêts**

En relation avec le risque Caution la Société enregistre une provision pour sinistres non encore manifestés (« PSNEM »). Le calcul de cette provision repose sur les principes suivants :

- Le calcul est effectué pour chaque caisse régionale du Crédit Agricole en France et pour chaque génération de contrats.
- Pour chaque génération de contrats, le calcul de la PSNEM consiste à prendre le maximum entre une méthode de calcul basée sur les primes et une méthode de calcul basée sur les charges de sinistres ultimes.
- Le calcul des charges de sinistres à l'ultime comprend la détermination du nombre de sinistres à l'ultime ainsi que le calcul d'un coût moyen par génération.

- Le calcul sur les primes consiste à appliquer un coefficient aux primes brutes de réassurance.
- Le calcul de la provision inclut le principe qu'aucune marge technique positive n'est reconnu sur les deux générations de contrat les plus récentes.

- **Autres cautions**

Pour chaque génération de contrats, le calcul de la PSNEM s'effectue en appliquant un coefficient aux primes nettes. Ces coefficients sont déterminés sur base de l'expérience (historique des données disponibles - projection de la sinistralité par triangulation).

Provision pour sinistres survenus, non déclarés, IBNR (Incurred but not reported)

Une provision IBNR est constituée sur base d'une étude actuarielle reposant sur l'analyse du développement de la charge de sinistre dans la branche construction.

Autres

Les provisions pour sinistres sont constituées, dossier par dossier, sur la base des sinistres déclarés. Elles sont majorées des frais et accessoires.

Provision pour participations aux bénéfices et ristournes

La provision pour participations aux bénéfices est calculée conformément aux protocoles et conventions signés par la Société par lesquels elle s'engage à restituer un pourcentage donné des résultats techniques réalisés dans la branche caution. La provision pour ristournes est calculée police par police dans le cadre de la couverture des risques liés à la construction, conformément à une convention signée par la Société.

D.3. Autres passifs

L'estimation du bilan Solvabilité 2 génère un capital supplémentaire (réserve de réconciliation) sur lequel il y aura lieu de payer des impôts différés.

D.4. Méthodes de valorisation alternatives

Nous n'avons pas utilisé d'autre méthode de valorisation.

D.5. Autres informations

Nous n'avons pas d'autre information importante à ajouter.

E. Gestion du capital

E.1. Fonds propres

La gestion des fonds propres est mise en œuvre de manière à :

- respecter les exigences prudentielles de capital de solvabilité de la société face à un niveau de capital requis évalué sous les règles Solvabilité 2 ;
- optimiser la structure des fonds propres afin de limiter le coût de financement tout en maintenant une flexibilité financière suffisante.

En cas d'évènement significatif mettant en danger les fonds propres, la politique de mise en œuvre de l'ORSA prévoit que l'ORSA doit être réactualisée et une information envoyée au contrôleur de l'entité ou du Groupe. Les moyens disponibles pour "gérer" les besoins de capitaux propres sont nombreux dont :

- le versement de dividendes,
- la revalorisation des cotisations ou les évolutions des commissionnements variables,
- le recours à la réassurance interne ou externe,
- augmentation de capital ou émission de dettes subordonnées.

Les fonds propres de base sont constitués du capital social versé ainsi que des reports à nouveau et autres réserves. Au cours de 2017, compte tenu de la forte croissance de son portefeuille, Camca Assurance a réalisé une augmentation de capital de 75M€, ainsi que la souscription d'un nantissement. Ce nantissement est enregistré dans les fonds propres auxiliaires.

E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

L'évaluation de l'exigence en capital réglementaire (SCR) est réalisée en appliquant la formule standard de la Directive Solvabilité 2. Ce document précise les principes régissant la mise en œuvre des calculs Solo via la formule standard, en s'appuyant sur les textes réglementaires publiés à ce stade (Directive européenne cadre Solvabilité 2, Directive Omnibus 2, Actes Délégués) et d'éléments issus des drafts des textes de niveau 3.

E.3. Utilisation du sous-module "risque sur actions" fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis

Non concerné

E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

Non concerné

E.5. Autres informations

Nous n'avons pas d'autre information importante à ajouter.

E.1. Autres informations

S.02.01.02

Bilan (K€)

Actifs		Valeur Solvabilité 2 C0010	Passifs		Valeur Solvabilité 2 C0010
Immobilisations incorporelles	R0030		Provisions techniques non-vie	R0510	1 707 428
Actifs d'impôts différés	R0040	1 032	Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	1 707 428
Excédent du régime de retraite	R0050		Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060		Meilleure estimation	R0540	1 642 126
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	1 878 302	Marge de risque	R0550	65 303
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	842	Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	2 193	Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Actions	R0100		Meilleure estimation	R0580	
Actions – cotées	R0110		Marge de risque	R0590	
Actions – non cotées	R0120		Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	
Obligations	R0130	1 664 882	Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Obligations d'État	R0140	1 216 186	Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Obligations d'entreprise	R0150	448 696	Meilleure estimation	R0630	
Titres structurés	R0160		Marge de risque	R0640	
Titres garantis	R0170		Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Organismes de placement collectif	R0180	203 384	Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Produits dérivés	R0190		Meilleure estimation	R0670	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	7 001	Marge de risque	R0680	
Autres investissements	R0210		Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220		Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	15	Meilleure estimation	R0710	
Avances sur police	R0240		Marge de risque	R0720	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250		Passifs éventuels	R0740	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	15	Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	30 508	Provisions pour retraite	R0760	
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	30 508	Dépôts des réassureurs	R0770	
Non-vie hors santé	R0290	30 508	Passifs d'impôts différés	R0780	
Santé similaire à la non-vie	R0300		Produits dérivés	R0790	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310		Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Santé similaire à la vie	R0320		Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	9 562
Vie hors santé, UC et indexés	R0330		Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	
Vie UC et indexés	R0340		Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	30 177
Dépôts auprès des cédantes	R0350		Autres dettes (hors assurance)	R0840	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	28 758	Passifs subordonnés	R0850	4 000
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	3 178	Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Autres créances (hors assurance)	R0380	896	Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	4 000
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390		Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	1 887
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400		Total du passif	R0900	1 753 054
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	6 742	Excédent d'actif sur passif	R1000	196 498
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	121			
Total de l'actif	R0500	1 949 552			

S.05.01.02

Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité (K€)

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
Primes émises										
Brut – Assurance directe	R0110							6 850	6 497	310 584
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140							2 512	715	29 677
Net	R0200							4 339	5 782	280 907
Primes acquises										
Brut – Assurance directe	R0210							6 499	6 638	310 250
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240							2 512	715	29 677
Net	R0300							3 987	5 923	280 573
Charge des sinistres										
Brut – assurance directe	R0310							5 802	3 234	171 978
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340							2 175	1 097	-3 165
Net	R0400							3 628	2 137	175 143
Variation des autres provisions techniques										
Brut – Assurance directe	R0410									41 492
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500							0	0	41 492
Dépenses engagées	R0550							102	59	82 779
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens	
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160	C0200
Primes émises									
Brut – Assurance directe	R0110			50					323 981
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								0
Part des réassureurs	R0140			50					32 954
Net	R0200			0					291 027
Primes acquises									
Brut – Assurance directe	R0210			50					323 437
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								0
Part des réassureurs	R0240			50					32 954
Net	R0300			0					290 484
Charge des sinistres									
Brut – Assurance directe	R0310			0					181 014
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								0
Part des réassureurs	R0340			0					107
Net	R0400			0					180 907
Variation des autres provisions techniques									
Brut – Assurance directe	R0410			0					41 492
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								0
Part des réassureurs	R0440			0					0
Net	R0500			0					41 492
Dépenses engagées	R0550			1					82 941
Autres dépenses	R1200								0
Total des dépenses	R1300								82 941

		Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
Primes acquises										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
Charge des sinistres										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
Variation des autres provisions techniques										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900									
Autres dépenses	R2500									
Total des dépenses	R2600									

S05.02.01

Primes, sinistres et dépenses par pays (K€)

		Pays d'origine	Pays (Par montant de primes émises brutes)		Total du Top 5 des pays et pays d'origine (par montant de primes émises brutes)
			FR	CH	
		C0080	C0090	C0090	C0140
Primes émises					
Brut – Assurance directe	R0110		323 981	0	323 981
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120		0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130		0	0	0
Part des réassureurs	R0140		32 954	0	32 954
Net	R0200	0,00	291 027	0	291 027
Primes acquises					
Brut – Assurance directe	R0210		323 437	0	323 437
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220		0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230		0	0	0
Part des réassureurs	R0240		32 954	0	32 954
Net	R0300	0,00	290 484	0	290 484
Charge des sinistres					
Brut – assurance directe	R0310		181 057	-42	181 014
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320		0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330		0	0	0
Part des réassureurs	R0340		107	0	107
Net	R0400	0,00	180 950	-42	180 907
Variation des autres provisions techniques					
Brut – Assurance directe	R0410		41 492	0	41 492
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420		0	0	0
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430		0	0	0
Part des réassureurs	R0440		0	0	0
Net	R0500	0,00	41 492	0	41 492
Dépenses engagées	R0550		82 940	1	82 941
Autres dépenses	R1200				0
Total des dépenses	R1300				82 941

S17.01.02

Provisions techniques Non-Vie (K€)

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut – total	R0060						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140						
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	0	0	0	0	0	0
Provisions pour sinistres							
Brut – total	R0160						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240						
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	0	0	0	0	0	0
Total meilleure estimation – brut	R0260	0	0	0	0	0	0
Total meilleure estimation – net	R0270	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0280						
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290						
Meilleure estimation	R0300						
Marge de risque	R0310						
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320	0	0	0	0	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie - total	R0340	0	0	0	0	0	0

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050						
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Provisions pour primes							
Brut – total	R0060	37 910	27 803	1 462 091			3
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	11 915	5 460	0			3
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	25 995	22 343	1 462 091			0
Provisions pour sinistres							
Brut – total	R0160	18 981	6 529	88 808			0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	5 446	1 127	6 556			0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	13 535	5 402	82 252			0
Total meilleure estimation – brut	R0260	56 891	34 332	1 550 899			3
Total meilleure estimation – net	R0270	39 530	27 745	1 544 343			0
Marge de risque	R0280	2 453	1 574	61 275			0
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290						
Meilleure estimation	R0300						
Marge de risque	R0310						
Provisions techniques – Total							
Provisions techniques – Total	R0320	59 344	35 906	1 612 174			3
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330	17 361	6 587	6 556			3
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finie	R0340	41 983	29 319	1 605 618			0

		Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0140	C0150	C0160	C0170	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010					0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050					0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque						
Meilleure estimation						
Provisions pour primes						
Brut	R0060					1 527 808
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140					17 379
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150					1 510 428
Provisions pour sinistres						
Brut	R0160					114 318
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240					13 129
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250					101 189
Total meilleure estimation – brut	R0260					1 642 126
Total meilleure estimation – net	R0270					1 611 617
Marge de risque	R0280					65 303
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques						
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290					0
Meilleure estimation	R0300					0
Marge de risque	R0310					0
Provisions techniques – Total						
Provisions techniques – Total	R0320					1 707 428
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	R0330					30 508
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite - total	R0340					1 676 920

S.19.01.21

Sinistres Non – Vie : paiements par année de souscription (K€)

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année		Année de développement										10 et +	C0170	C0180		
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100				C0110	
Précédentes	R0100															134 212
N-9	R0160	1 650	-146	4 719	3 118	1 032	2 619	2 504	3 459	5 107	8 509					45 631
N-8	R0170	1 483	-137	6	608	909	1 440	1 747	2 096	3 130						8 509
N-7	R0180	1 862	-305	94	501	747	1 172	2 200	2 259							3 130
N-6	R0190	1 639	-275	163	599	904	1 374	2 338								2 259
N-5	R0200	1 632	-190	462	565	581	1 210									2 338
N-4	R0210	1 714	-202	103	386	559										1 210
N-3	R0220	1 663	-23	4	133											4 261
N-2	R0230	1 423	-100	78												559
N-1	R0240	1 038	141													133
N	R0250	1 132														78
Total	R0260															141
																1 132
																65 121
																205 647

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année		Année de développement										10 et +	C0360			
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290			C0300		
Précédentes	R0100															25 098
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	20 110	-1 105					54 215
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	12 248	-3 083					19 007
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	9 197	1 895							9 166
N-6	R0190	0	0	0	0	0	8 030	-2 155								11 093
N-5	R0200	0	0	0	0	5 237	-306									5 874
N-4	R0210	0	0	0	4 796	-2 741										4 929
N-3	R0220	0	0	5 698	-2 856											2 053
N-2	R0230	0	5 578	-2 111												2 841
N-1	R0240	3 288	-2 421													3 467
N	R0250	808														866
Total																807
																114 318

S.22.01.21

Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires (K€)

			Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
Provisions techniques	Provisions techniques	R0010	1 707 428	0	0	156	0
Fonds propres de base	Fonds propres de base	R0020	194 185	0	0	-86	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	234 185	0	0	-86	0
Capital de solvabilité requis	Capital de solvabilité requis	R0090	195 163	0	0	9	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	193 153	0	0	-117	0
Minimum de capital requis	Minimum de capital requis	R0110	87 823	0	0	4	0

S.23.01.01

Fonds propres (K€)

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué (UE) 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	97 000	97 000			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0				
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0				
Fonds excédentaires	R0070	0				
Actions de préférence	R0090	0				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0				
Réserve de réconciliation	R0130	92 346	92 346			
Passifs subordonnés	R0140	4 000		4 000		
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	1 032				1 032
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0				
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	193				
Total fonds propres de base après déductions	R0290	194 185	189 153	4 000	0	1 032
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0				
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	40 000			40 000	
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Total fonds propres auxiliaires	R0400	40 000			40 000	0
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	234 185	189 153	4 000	40 000	1 032
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	193 153	189 153	4 000	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	234 185	189 153	4 000	40 000	1 032
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	193 153	189 153	4 000	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	195 163				
Minimum de capital requis	R0600	87 823				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	120%				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	220%				

		C0060	
Réserve de réconciliation			
Excédent d'actif sur passif	R0700	196 498	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	6 120	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	98 032	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0	
Réserve de réconciliation	R0760	92 346	
Bénéfices attendus			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770	0	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	0	
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	0	

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard (K€)

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0100
Risque de marché	R0010	34 005		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	6 153		
Risque de souscription en vie	R0030	0		
Risque de souscription en santé	R0040	0		
Risque de souscription en non-vie	R0050	134 617		
Diversification	R0060	-24 650		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	150 125		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	45 038
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	0
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	195 163
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	195 163
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

S.28.01.01

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010
RésultatMCR _{NL}	R0010	312 606

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	39 530	5 737
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	27 745	5 686
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	1 544 343	278 841
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	
Réassurance santé non proportionnelle	R0140		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
RésultatMCR _L	R0200	0

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	312 606
Capital de solvabilité requis	R0310	195 163
Plafond du MCR	R0320	87 823
Plancher du MCR	R0330	48 791
MCR combiné	R0340	87 823
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	0
		C0070
Minimum de capital requis	R0400	87 823